

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01118778 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL Van Den Bon "La Thezaulere" 32700 - LECTOURE Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Triticale Triticale : semence Chanvre Jachère, gel annuel entrant en rotation Blé dur Soja Autres oléagineux : Chia Epeautre : Grand Epeautre Epeautre : Petit epeautre Maïs grain : Pop-corn Jachère, gel annuel entrant en rotation Colza	5. Définis comme :		6. Période de validité
			du : au :
	biologique	17/05/2021	31/12/2022
	biologique	17/05/2021	31/12/2022
	biologique	17/05/2021	31/12/2022
	biologique	17/05/2021	31/12/2022
	biologique	17/05/2021	31/12/2022
	biologique	17/05/2021	31/12/2022
	biologique	17/05/2021	31/12/2022
	conventionnel en parallèle	17/05/2021	31/12/2022
	conventionnel en parallèle	17/05/2021	31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 17/05/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 28/07/2021
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01118778 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL Van Den Bon "La Thezaulere" 32700 - LECTOURE Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Tournesol Blé tendre Ail Betteraves rouges : semence Betteraves rouges Maïs grain Melons		5. Définis comme :	6. Période de validité
			du : au :
		conventionnel en parallèle	17/05/2021 31/12/2022
		conventionnel en parallèle	17/05/2021 31/12/2022
		conventionnel en parallèle	17/05/2021 31/12/2022
		conventionnel en parallèle	17/05/2021 31/12/2022
		conventionnel en parallèle	17/05/2021 31/12/2022
		conventionnel en parallèle	17/05/2021 31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 17/05/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 28/07/2021
Le Directeur, François LUQUET

